



Auxerre, le 25 septembre 2015

## **Déclaration liminaire des représentants de Solidaires Finances Publiques au CTL du 25 septembre 2015**

Monsieur le Président,

Depuis le dernier CTL du 29 juin 2015 lié à l'adaptation des structures et du réseau de notre direction en 2016, de nombreux sujets sont venus percuter notre actualité.

Les fonctionnaires subissent en ce moment des attaques inédites de la part du **gouvernement**:

- remise en cause du statut des fonctionnaires
- suppressions des 35 H
- réduction budgétaire et suppressions d'emplois

Cet été, nous avons également découvert le chantage auquel nos fédérations de la **Fonction Publique** ont été soumises par la ministre Marylise Lebranchu dans le cadre du protocole d'accord sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations.

Pas plus tard que la semaine dernière, la **Cour des Comptes** a publié un rapport sur la masse salariale de l'État dans lequel elle préconise un certain nombre de mesures toutes plus inacceptables les unes que les autres, nous n'en citerons que quelques-unes :

- supprimer le supplément familial de traitement
- baisser les taux de promus-promouvables
- remettre en cause la réduction du temps de travail, l'utilisation du compte épargne-temps et supprimer la sur-rémunération du temps partiel à 80 % et 90 %.

Nous avons l'habitude de ces attaques tous les ans avant la publication du projet de loi de finances: ce sont toujours des arguments pour expliquer par avance la réduction des moyens qui nous sont alloués.

Notre Directeur Général, Bruno PARENT, n'est pas non plus en reste avec des propositions formulées à ses directeurs territoriaux, telles que:

- créer des pôles de concentration supra-départementaux, des pôles interrégionaux
- redéployer des emplois vers les centres de contact
- «croiser» des compétences entre petites directions mitoyennes
- ouvrir directement en consultation les bases des SPF aux notaires
- interdire totalement les paiements en numéraire
- instaurer un délai de séjour obligatoire en 1ère affectation et supprimer les mouvements complémentaires de mutations

Concernant le dialogue social et l'évolution de la DGFIP, le Directeur Général a déjà défini sa méthode « exploration, concertation, décision », avec un slogan « la qualité du service public et la qualité de vie au travail », et 3 lignes directrices « resserrer le réseau, alléger nos tâches et valoriser nos savoir-faire ».

Sur le plan local, vous avez adressé un message à l'attention de l'ensemble des agents du département afin de définir des pistes d'allègement de charges de travail au niveau de notre direction.

A ce titre vous avez chargé un AFIPA du pilotage des simplifications.

Nous nous retrouvons aujourd'hui en Comité Technique Local pour évoquer:

- le nouvel organigramme de la DDFiP qui intègre notamment le pôle simplifications
- la mise en place de caisses uniques présentée lors du CT du 18 juin

Même si l'on peut se « réjouir » de la création d'un poste d'AFIP, offrant ainsi une possibilité de débouché pour les AFIPA, il n'en demeure pas moins que ce sont les agents qu'on sollicite pour trouver des simplifications et que l'on identifie pour supprimer leurs emplois.

Nous avons une proposition de simplification à vous faire: éviter à l'avenir d'adresser des courriers à des usagers tel que la lettre d'information sur le nouveau barème de l'impôt qui génère des frais et conduit inutilement à augmenter l'accueil physique et téléphonique. Et ce n'est pas la double page dans l'Yonne républicaine de ce jour qui va diminuer la réception du public, bien au contraire.

Sur l'organigramme, et les documents de travail fournis, nous déplorons le non calibrage des emplois B et C au sein des différentes structures de la direction, et l'absence de documents sur la réorganisation physique des locaux et des services de la direction.

Concernant la mise en place des caisses uniques, en dehors du document de travail lié aux SPF, tout a été débattu lors du CTL du 18 juin, et nous prenons acte du report de cette mise en place au 01/11/2015.

Pour Solidaires Finances Publiques, la qualité du service public passe par une DGFIP au service de l'utilisateur avec un accueil de qualité et de proximité et des moyens suffisants. Nous refusons un développement à outrance de la dématérialisation qui laisse de côté les contribuables sans internet ou souhaitant un accueil physique.

**Les représentants de Solidaires Finances Publiques : Valérie De Palma, Nadine Roger, Michèle Levesqueau, Pascal Augeat, et Jean-François Duret**